



## Une tradition éprouvée de formation des prêtres : la Compagnie des Prêtres de Saint-Sulpice

« Les dons que le Christ a faits aux hommes, ce sont d'abord les Apôtres, puis les prophètes et les missionnaires de l'Évangile, et aussi les pasteurs et ceux qui enseignent. » Eph 4, 11

### Une mission toujours actuelle

Etablie par Jean-Jacques Olier (1608-1657) dès l'origine, la mission des Sulpiciens est le service de ceux qui sont ordonnés au ministère presbytéral, prêtres ou futurs prêtres. Société de vie apostolique de droit pontifical, la Compagnie des Prêtres de Saint-Sulpice s'attache **prioritairement à la formation des futurs prêtres et à la formation permanente des prêtres.**

La pédagogie mise en oeuvre est le fruit d'une longue expérience. Elle se veut pleinement fidèle aux directives du concile Vatican II. Les Constitutions de la Compagnie en donnent les traits essentiels (art. 14) :

- l'**exercice collégial de la responsabilité** qui s'applique d'abord au conseil du séminaire ;
- une **vie de communauté** réelle entre formateurs et candidats, de manière à constituer une « communauté éducatrice » qui prépare à la coresponsabilité et permette un meilleur discernement des vocations ;
- une **initiation progressive à la vie spirituelle personnelle** grâce à une direction spirituelle suivie ;
- un **grand souci de la liberté spirituelle des candidats**, favorisée par la nette distinction entre la responsabilité du conseil et celle du directeur spirituel ;
- la **recherche constante de l'union au Christ** en qui les prêtres trouvent l'unité de leur vie ; c'est en elle que l'on s'efforcera d'unifier les divers aspects pastoral, intellectuel, communautaire et spirituel de leur formation.

### Les Sulpiciens, d'abord des prêtres diocésains

La Compagnie des Prêtres de Saint-Sulpice n'admet que des prêtres diocésains, avec l'autorisation de leur évêque.

Les candidats acquièrent les compétences nécessaires à l'enseignement, participent à une session de formation de quatre mois, suivie d'un stage de six mois en séminaire. A l'issue de ces étapes, les candidats peuvent être reçus comme membre temporaire. Cette admission confère la qualité de membre de la Compagnie, avec les droits et les devoirs qui lui sont liés. L'admission définitive a lieu normalement quelques années après.

Même après leur admission, les Sulpiciens restent incardinés à leur diocèse d'origine. Ils ne sont pas liés par des vœux religieux.

Le Sulpicien est d'expérience un pasteur. Il désire profondément servir les diocèses en servant les prêtres. Sa capacité à travailler en équipe et à vivre en communauté s'allie à son esprit apostolique et missionnaire. Comme formateur, il possède des compétences dans le domaine de l'enseignement et celui de l'accompagnement spirituel.

## Un peu d'histoire

L'origine de la Compagnie est intimement **liée au grand mouvement d'évangélisation et de rénovation** chrétienne qui s'est développé en France au XVII<sup>e</sup> siècle, et très immédiatement à l'activité missionnaire et pastorale de Jean-Jacques Olier.

Jean-Jacques Olier prit part aux missions organisées par saint Vincent de Paul et le père de Condren, tout particulièrement en Auvergne et dans la région de Chartres. Il découvre que réveiller la vie chrétienne serait sans lendemain sans des prêtres formés à la faire grandir. Or cela supposait l'**application des décisions du Concile de Trente** concernant la formation des prêtres.

Au sortir des terribles « guerres de religion », le cardinal de Bérulle et de nombreux évêques souhaitaient « restaurer l'état de prêtrise », c'est-à-dire réformer le clergé : Jean-Jacques Olier rejoignait ainsi le même but, mais en ayant l'intuition d'entreprendre la formation initiale de ce clergé. Bien des tentatives avaient été faites, en France, pour fonder des séminaires mais ces essais avaient le plus souvent échoué.

En fait, c'est une **conception nouvelle du séminaire** qui, autour de 1642, allait se développer à partir d'une expérience originale, celle des « exercices » de saint Vincent de Paul.

La conception du séminaire diffère du séminaire tridentin de saint Charles Borromée ou même du séminaire paroissial de Bourdoise. Au lieu de recevoir des adolescents pour les conduire graduellement au sacerdoce, le nouveau séminaire n'accueille que des hommes adultes dont la vocation est déjà éprouvée, ou éventuellement des prêtres désireux de se former. Désormais, grande nouveauté, les prêtres vont « **entrer par la porte de la vocation** ». Le spirituel prime sur le social. L'esprit apostolique viendra de la réforme intérieure de chacun.

Avec deux autres prêtres, Jean-Jacques Olier fonda en décembre 1641, un séminaire à Vaugirard. Devenu quelques mois plus tard curé de Saint-Sulpice, il transporta cette petite communauté à Paris, près du presbytère. Les candidats et les demandes devenant plus nombreux, plus de prêtres s'engagèrent dans cette œuvre. Ainsi fut constituée la Compagnie des Prêtres de Saint-Sulpice.

Le séminaire de Saint-Sulpice lui semblait destiné au service de l'Eglise de France : J.-J. Olier formerait les candidats au sacerdoce que les évêques lui enverraient.